

~~Décret n° 2006-555 du 23 février 2006, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne, le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le gouvernement du Royaume du Maroc portant plan d'urgence sous-régional pour la préparation et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone de la méditerranée du Sud-Ouest.~~

~~Le Président de la République,~~

~~Vu la constitution et notamment son article 32,~~

~~Vu l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne, le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le gouvernement du Royaume du Maroc portant plan d'urgence sous-régional pour la préparation et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone de la méditerranée du Sud-Ouest, conclu à Alger le 20 juin 2005.~~

~~Décrète :~~

~~Article premier. - Est ratifié, l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne, le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le gouvernement du Royaume du Maroc portant plan d'urgence sous-régional pour la préparation et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans la zone de la méditerranée du Sud-Ouest, conclu à Alger le 20 juin 2005.~~

~~Art 2. - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.~~

~~Tunis, le 23 février 2006.~~

~~Zine El Abidine Ben Ali~~

~~Décret n° 2006-556 du 23 février 2006, portant ratification d'un mémorandum d'entente dans le domaine de l'administration de la justice entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte.~~

~~Le Président de la République,~~

~~Vu la constitution et notamment son article 32,~~

~~Vu le mémorandum d'entente dans le domaine de l'administration de la justice entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte, conclu à Tunis, le 10 mars 2005.~~

~~Décrète :~~

~~Article premier. - Est ratifié, le mémorandum d'entente dans le domaine de l'administration de la justice entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte, conclu à Tunis le 10 mars 2005.~~

~~Art. 2. - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.~~

~~Tunis, le 23 février 2006.~~

~~Zine El Abidine Ben Ali~~

Décret n° 2006-557 du 23 février 2006, portant ratification d'un accord entre le ministère de l'agriculture de la République Tunisienne et le ministère fédéral de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture de la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération dans le secteur vétérinaire.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu l'accord entre le ministère de l'agriculture de la République Tunisienne et le ministère fédéral de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture de la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération dans le secteur vétérinaire, conclu à Tunis le 16 juillet 2002.

Décrète :

Article premier. - Est ratifié, l'accord entre le ministère de l'agriculture de la République Tunisienne et le ministère fédéral de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture de la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération dans le secteur vétérinaire, conclu à Tunis le 16 juillet 2002.

Art. 2. - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 23 février 2006.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATIONS

Par décret n° 2006-558 du 23 février 2006.

Monsieur Khemaies Jhinaoui, ministre plénipotentiaire, est nommé chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires étrangères.

Par décret n° 2006-559 du 23 février 2006.

Monsieur Habib Aouiti, ministre plénipotentiaire, est nommé chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires étrangères.

Par décret n° 2006-560 du 23 février 2006.

Madame Samia Chouba née Afrit, administrateur, est nommée chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires étrangères.

Par décret n° 2006-561 du 23 février 2006.

Monsieur Khemaies Jhinaoui, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur des relations avec les pays européens non communautaires à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.